

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 25 OCTOBRE 2001 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h 30

1. Appel nominal
2. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

2001-225T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY POUR BLOQUER, FERMER ET VENDRE LA
VOIE EN DIRECTION NORD DE LA RUE NICKEL, PLAN M-
144, CONISTON

Résolution 2001-112 du comité plénier - Planification

À cette étape, le maire Gordon invitera les parties intéressées à s'adresser au Conseil au sujet des procédures nécessaires pour bloquer, fermer et vendre la voie en direction nord de la rue Nickel, Plan M-144, Coniston.

Au moment de close la séance, aucune objection n'avait été soulevée.

Une **RÉSOLUTION** sera présentée en vue d'une troisième lecture du règlement 2001-225T.

DÉLÉGATIONS

3. Lettre de Hugo T. Sorensen, président de la Corporation des réseaux thermiques de Sudbury, datée du 13 septembre 2001, au sujet de la situation actuelle à la centrale de la SDEC au centre-ville et des progrès de la construction à l'Hôpital régional de Sudbury.

(À TITRE D'INFORMATION)

- M. Hugo T. Sorensen, président, Corporation des réseaux thermiques de Sudbury, et président directeur de l'exploitation, Toromont Industries Ltd.

- M. Ander, directeur de la Corporation des réseaux thermiques de Sudbury

4. Lettre de M. Paul Marleau, président du Conseil d'administration, Services publics du Grand Sudbury Inc., datée du 12 octobre 2001, en ce qui concerne un rapport d'étape sur l'organisme de services publiques et une étude des accords financiers qui existent entre celle-ci et la Ville.

(À TITRE D'INFORMATION)

- M. Paul Marleau, président, Conseil d'administration, Services publics du Grand Sudbury Inc

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-16 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n°17, Procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2001 du Conseil municipal
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 5, Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2001 du Conseil municipal extraordinaire.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-3 Rapport du Comité plénier (Délibérations budgétaires)-Recueil de l'avis du public ((Public Input Session)), Procès-verbal du 16 octobre 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-4 Rapport n° 15 du Comité plénier - Planification, Procès-verbal du 23 octobre 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2001 du Comité de dépouillement des soumissions
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

- C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2001 du Comité de dépouillement des soumissions
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-7 Rapport n° 1 du Comité des appels sur les normes des biens-fonds, Procès-verbal du 9 octobre 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-8 Rapport de l'Office de protection de la nature du district de Nickel, Procès-verbal du 10 octobre 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-9 Rapport n° 7, Sudbury Metro Centre, Procès-verbal du 19 juillet 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUSSIONS

- C-10 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 17 octobre 2001, en ce qui concerne le Contract 2001-55: Soumission pour le remplacement et la réparation de la toiture du Centre Trillium.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-11 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 17 octobre 2001, en ce qui concerne une soumission pour la location d'un ensemble chasse-neige, pour conducteur, comprenant chargeuses frontales, niveleuses et camion chasse-neige à quatre roues motrices - 2001-2004.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-12 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 17 octobre 2001, en ce qui concerne une soumission pour la location de deux camions dix roues munis d'une aile chasse-neige et d'une saleuse.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-13 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 17 octobre 2001, en ce qui concerne une soumission pour la location d'une chargeuse pour conducteur.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-14 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 17 octobre 2001, en ce qui concerne une soumission pour des matériaux granulaires et concassés ainsi que du sable en prévision de l'hiver.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-15 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 17 octobre 2001, en ce qui concerne une soumission pour du sel à granulométrie de pierre concassée.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-16 Rapport de P. Aitken, Relations gouvernementales / Analyste des politiques, daté du 19 octobre 2001, accompagné de pièce jointe, au sujet d'une audience du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) - Appel sans frais d'interrurbain.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENTS

- 2001-251A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2001
- 2001-252F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERCEVOIR DES IMPOTS FONCIERS SUPPLÉMENTAIRES ET NON DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2001 ET LES ANNÉES PRÉCÉDENTES.
- Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 10 octobre 2001.
- (Le règlement 2001-253 a été adopté lors de la réunion du Conseil du 11 octobre 2001)
- 2001-254A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Ce règlement ajoute un agent municipal d'exécution de la loi pour tenir compte des récentes nominations de personnel et actualise la liste des greffiers adjoints.)

Les règlements 2001-255T à 2001-262T sont réservés pour des règlements sur la circulation et le stationnement des Travaux publics du prochain Conseil.

- 2001-263Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY.

Recommandation 2001-100 du Comité plénier - Planification

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement redéfinit la propriété en question pour lui attribuer la désignation «R2-18», Résidentielle double spéciale, afin de légaliser un appartement dans un sous-sol existant dans une maison isolée. La désignation spéciale permet l'aménagement d'une place de stationnement dans la cours avant requise de cette zone résidentielle - Robert Johnson, 1246 rue Southview, Sudbury.)

2001-264A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET ALERTECH. L'ACADEMIE DES TECHNOLOGIES DE POINTE EN MATIÈRE D'INTERVENTION D'URGENCE.

2001-265F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ACCORDER DES POUVOIRS DE SIGNATURE EN CE QUI CONCERNE DES COMPTES DE BANQUE.

Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 19 octobre 2001.

2001-266F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER DES CATÉGORIES DE PROPRIÉTÉS FACULTATIVES

Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 11 octobre 2001.

2001-267A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR L'AÉROPORT DE SUDBURY

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi du Corps canadien des commissaires à l'aéroport de Sudbury.)

2001-268A 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, AFIN DE NOMMER DES AGENTS D'EXÉDES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1, CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution des règlements municipaux affectés au contrôle du stationnement.)

Rapport du directeur général des Services d'urgence, daté du 19 octobre 2001

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

C-17 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 19 octobre 2001, accompagné de pièce jointe, au sujet de l'agrandissement d'une garderie titulaire d'une licence.

(À TITRE D'INFORMATION)

C-18 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 18 octobre 2001, au sujet des projections financières du Conseil de transition.

(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

R-1 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 17 octobre 2001, concernant la Cour de réformation - Loi sur le drainage.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

Nomination de trois membres du Conseil.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

R-2 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification, daté du 19 octobre 2001, au sujet du règlement sur les animaux domestiques.

(RÈGLEMENT 2001-250 À PRÉSENTER)

2001-250 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY POUR RÉGIR LA GARDE D'ANIMAUX
DOMESTIQUES, L'IMMATRICULATION DES CHIENS ET
L'ENREGISTREMENT ET L'IDENTIFICATION DES CHATS

(Une copie de l'avant-projet de règlement est annexée au rapport ci-haut, à titre d'information.)

ATTENDU QUE l'infrastructure publique constitue la base d'une économie dynamique et efficace;

ET ATTENDU QUE le soutien des gouvernements fédéral et provincial est essentiel aux améliorations, aux remplacements et à l'expansion de l'infrastructure publique;

ET QUE le ralentissement actuel de l'économie de même que les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont créé une incertitude considérable au sein de l'économie canadienne, plus particulièrement en Ontario;

ET QUE la Ville du Grand Sudbury accueille favorablement l'engagement renouvelé à l'égard de l'infrastructure publique qu'a confirmé le gouvernement de l'Ontario en annonçant récemment son assistance financière dans les domaines des transports publics, des routes et des ponts;

ET QUE la participation actuelle du gouvernement fédéral au programme Infrastructures Canada en Ontario est considérablement inférieure à celle de la Province et des municipalités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Ville du Grand Sudbury invite le gouvernement fédéral à imiter le gouvernement de l'Ontario et à s'engager à verser un financement supérieur pour les infrastructures publiques;

ET QUE la Ville du Grand Sudbury invite les gouvernements fédéral et provincial à accélérer le processus de financement des infrastructures qui existe dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur les travaux d'infrastructure et du programme SuperCroissance afin de procurer un stimulant économique fondamental dans l'optique du ralentissement actuel

MOTIONS

R-2 Présentée par le conseiller McIntaggart (suite):

ET QUE la Ville du Grand Sudbury soutient la demande de l'Association des municipalités de l'Ontario adressée aux gouvernements fédéral et provincial de l'Ontario à savoir que chacun des trois participants aux projets de l'Accord Canada-Ontario sur les travaux d'infrastructure et SuperCroissance devraient tout simplement fournir un tiers du financement, comme c'était le cas auparavant.

R-3 Présentée par le conseiller Callaghan :

ATTENDU QUE d'après les statistiques contenues dans diverses études, la ville du Grand Sudbury doit affronter de nombreux problèmes sur les plans social et de santé. En voici quelques exemples :

1. au cours des années 90, nous avons le taux de suicide le deuxième en importance;
2. au cours des années 90, nous avons le taux de mortalité chez les enfants le sixième en importance;
3. nous étions classés par Maclean's au 50^e rang parmi 54 municipalités, sur le plan de soins de santé;
4. nous sommes la seule municipalité à avoir une population qui a diminué en 1991 et 1998;
5. nous éprouvons une émigration nette de nos jeunes;

ATTENDU QUE la ville du Grand Sudbury possède le taux de chômage le plus élevé en Ontario, ainsi que le taux de chômage le plus élevé chez les jeunes en Ontario; et

ATTENDU QU'entre 1993 et 1998, la ville du Grand Sudbury a connu le taux de croissance du revenu médian d'emploi le plus faible; et

ATTENDU QU'en 1998, la ville du Grand Sudbury a reçu la proportion la plus élevée des revenus provenant des transferts gouvernementaux; et

ATTENDU QUE les effets du lancement économique en Ontario dans les années 90 ne se sont pas faits sentir à la ville du Grand Sudbury et dans le Nord de l'Ontario; et

ATTENDU QU'en termes de pourcentage de la population totale, la population âgée la ville du Grand Sudbury se situe au septième rang parmi 25 municipalités; et

ATTENDU QUE la communauté des affaires a fait connaître ses préoccupations par rapport à la hausse des impôts fonciers; et

MOTIONS

R-3 Présentée par le conseiller Callaghan (suite):

ATENDU QUE selon son plan de fusion des municipalités, le Conseil de transition avait prévu une réduction de frais de 3,7 millions de dollars en 2002, la deuxième année suivant la fusion, et que cette réduction devait neutraliser l'impact de l'inflation ainsi que les normes de service policier adéquat, résultant en une petite réduction du taux d'imposition;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que ce Conseil charge l'administrateur en chef de dresser un budget d'opération de 2002 qui tient compte des principes directeurs suivants :

1. que le budget afférent au niveau de service de base fournisse le même niveau de service qu'en 2001, en y incorporant les actions suivantes :
 - i) l'élimination des frais qui ne s'appliquaient qu'à l'an 2001;
 - ii) une réduction de 3,7 millions de dollars, reflétant les économies prévus par le Conseil de transition, suite à la fusion municipale;
 - iii) une augmentation des frais d'utilisation afin de maintenir le même ratio de fonctionnement et ne pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables fonciers;
 - iv) aucune augmentation nette du budget de base.

2. que le budget des niveaux de services facultatifs soit présenté de façon à refléter ce qui suit :
 - i) on doit tenir compte des initiatives fondées et raisonnables proposées par le public et les membres du Conseil et de celles qui découlent d'études et de plans commandées par le Conseil; et
 - ii) on doit tenir compte des priorités de la communauté identifiées dans les sondages effectués auprès des citoyens en 2001.

ADDENDA

PERIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2001-10-19

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**